

**Contrat d'engagements - Légumes**  
**« Les paniers de la Sèvre » - Saison estivale 2024**

Le producteur	L'adhérent
Rémi Perez	Nom : .....
Guibaud	
79 240 La Chapelle Saint Etienne	Prénom : .....
06 10 75 21 62 / remiperez@hotmail.com	Téléphone : .....

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-dessous :

**Engagements de l'adhérent :**

- Pré-financer la production,
- Assurer au moins 2 permanences de distribution pendant la saison d'engagement,
- Accepter qu'un panier non récupéré (par l'adhérent ou une autre personne) soit réparti entre les distributeurs.

**Engagements du maraîcher :**

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures,
- Être transparent sur ses méthodes de travail.

**Engagements communs :**

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...),
- Participer à la vie de l'association (Assemblée Générale, animations...)
- Faciliter les échanges entre producteur, adhérent et association

**Le prix des paniers et les modalités de paiement**

Le prix des paniers est fixé à 11 euros ou à 16 euros par semaine (choix non modifiable en cours de saison). Les paiements se font par chèque à l'ordre de **Rémi Perez** :

Mois	Banque	N° du chèque	Panier à 11,5€	Panier à 16,5€
Avril (4 semaines)			46 euros	66 euros
Mai (4 semaines)			46 euros	66 euros
Juin (4 semaines)			46 euros	66 euros
Juillet (4 semaines)			46 euros	66 euros
Août (3 semaines)			34,5 euros	49,5 euros
Septembre (4 semaines)			46 euros	66 euros
Total (pour 23 semaines)			<b>264.5 euros</b>	<b>384 euros</b>

**Partage des récoltes**

Les distributions ont lieu le jeudi de 18h30 à 19h30 à la Maison de quartier des Brizeaux, 67 rue des Brizeaux, 79000 Niort (sauf exceptions : jour férié, impossibilités.).

Date du 1er partage de la saison estivale 2024 : le jeudi 4 avril 2024.

Date du dernier partage de la saison estivale 2024 : le jeudi 26 septembre 2024.

**Attention** : La distribution du jeudi 9 mai (Ascension) est annulée.

Rémi prendra 2 semaines de congé autour du 15 août. Il n'y aura pas de distribution jeudis 8 août et 15 août 2024.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

*Ce bulletin sera conservé par l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, Nom et signature de l'adhérent \_\_\_\_\_, de l'agriculteur \_\_\_\_\_